

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020

Conseillers municipaux présents : William BARBOTIN, Georges CAGNIN, Jean-Pierre COTTAREL, Marc CURTILLAT, Yves GENIX, Pierre GERBELOT, Anthony GOJON, Gérard GOURJUX, Jessica HOARAU, Patrice HOARAU, Gilles LACROIX, Bénédicte PHILIPPE, Alain ROCHE, Elise SAUNIER,

Christine VALETTE, excusée, a donné mandat à Élise SAUNIER

Présentes : Nadine MARTY, Lucile ROSEMAIN.

Secrétaire de séance : Elise Saunier, Bénédicte Philippe, Alain Roche

Ouverture de la séance à 20h45

- **Compte-rendu du précédent Conseil :**

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Informations diverses :**

- Affaire F. Weigel :

En préalable, le Maire transmet une information d'actualité concernant l'affaire qui oppose Franck Weigel à la Commune de Champagneux : le tribunal a rejeté la requête de F. Weigel, qui dispose maintenant de 2 mois pour faire appel de cette décision.

- Assainissement Guinguette

Concernant l'aménagement du restaurant la Guinguette, il existe aujourd'hui une installation qui a plus de 40 ans et avait été conçue comme provisoire (mini station d'épuration). La canalisation qui va de la Guinguette à la station doit être remplacée. Elle est sur le terrain de la Guinguette (domaine privé de la Commune) et donc à la charge de la Commune et non du SIEGA.

Or, le SIEGA propose de refaire et de financer à 100% la station d'épuration (coût 28 000€). La Commune prendrait à sa charge seulement la canalisation (coût de 18 000€). Ce montant est à prévoir sur le budget 2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

• Fête de l'été

Elle aura bien lieu en 2020, ce sera le 8 août. Après étude des solutions avec Jessica, présidente du Comité des Fêtes, il est proposé de maintenir le feu d'artifice, avec comme d'habitude la buvette, la disco, et le chapiteau sous lequel la Guinguette proposera un buffet froid.

• Urbanisme :

Une réunion sur la révision du PLU est organisée le lundi 22 juin prochain avec nos partenaires habituels, le Cabinet Géonomie et la correspondante du SMAPS.

• **Budget 2020 :**

- Commentaires du Maire sur le budget 2020 :

- Dépenses de fonctionnement : Une augmentation sur les charges de personnel (embauche de Lucile Rosemain), compensée par une subvention supplémentaire. Le budget indemnité des élus est augmenté car nous rémunérons un adjoint supplémentaire. Surtout, nous avons sur 2020 une hausse de 50 000 € du budget reversé par la Commune au SIVU pour l'école (cantine, bus, périscolaire..). C'est un sujet à travailler en priorité avec le SIVU. Le budget de fonctionnement baisse de 892 000 € pour 2019 à 674 000 € pour 2020.

- Recettes de fonctionnement : Les contributions directes (227 000€) n'ont pas encore été versées par l'Etat à la Commune, c'est la plus grosse recette de fonctionnement. Le budget « reversement CCVG, IFER, CVAE, CFE » est stable car c'est la Communauté de Communes qui le perçoit et le reverse à la Commune, mais le montant reversé a été gelé.
- Dépenses d'investissement : Nous avons encore des frais d'étude pour la révision du PLU. Les dépenses pour la Bibliothèque et la Salle des jeunes sont quasiment terminées mais celles de l'Atelier municipal vont occuper un gros budget en 2020.
- Recettes d'investissement : Nous montons un dossier pour obtenir un remboursement de TVA plus rapide, et afin de prévoir des éventuels retards de recettes, une ligne de trésorerie est prévue, comme antérieurement.

Le budget 2020 est voté à l'unanimité.

- Fixation des taux des taxes communales : La commune n'a plus que 2 taux à voter : ceux des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant perçu par la Commune augmente à cause de l'augmentation de la base (travaux d'agrandissement et nouvelles constructions), à taux constants. Le Maire propose donc de maintenir les taux actuels : 12,4% pour le bâti et 44,5% pour le non bâti (taux inchangés depuis 2018).

Elise Saunier demande quels sont les écarts avec les taux d'autres communes.

Le Maire précise que les taux sont particulièrement bas à Champagnieux, les taux moyens étant nettement plus élevés en Savoie, 22.65% et 95.79% ou sur le plan national, 21.59% et 49.72% ; à noter que les taux plafonds à ne pas dépasser en 2020, sont de 50.59% TF sur le bâti et 239.48% pour le non bâti.

Le maintien des taux actuels est voté à l'unanimité.

- **Indemnités de fonction des élus :**

Pour les communes de 500 à 999 habitants, les indemnités sont fixées à 1567,43 € bruts pour le Maire et 416,17 € bruts pour les adjoints (mensuels). Le Maire souligne que ces indemnités ne sont pas démesurées par rapport au travail exigé. Les indemnités sont approuvées à l'unanimité.

- **Choix des membres des Commissions et Délégations :**

Commissions :

- Urbanisme (sous la responsabilité d'Elise Saunier) :
Alain Roche, Yves Genix, William Barbotin, Pierre Gerbelot, Gérard Gourjux, Georges Cagnin
- Communication (sous la responsabilité de Bénédicte Philippe) :
Alan Roche, Gilles Lacroix, Georges Cagnin
- Travaux (sous la responsabilité de Gérard Gourjux) :
William Barbotin, Gilles Lacroix, Pierre Gerbelot, Jean-Pierre Cottarel, Georges Cagnin
- Finances (sous la responsabilité de Georges Cagnin) :
Elise Saunier, Bénédicte Philippe, Gérard Gourjux
- Remarque : il existait auparavant une Commission agricole qui se réunissait peu. Il y a des réglementations à surveiller (épandage).

Délégations :

- **Syndicat du Thiers** (eau) : titulaire William Barbotin, suppléant Gilles Lacroix
- **SIEGA** (assainissement) : titulaires Georges Cagnin et Gérard Gourjux, suppléants William Barbotin et Gilles Lacroix

- **SICTOM** (déchets) : titulaires Georges Cagnin et Elise Saunier, suppléants Jessica Hoarau et Alain Roche
 - **SIVU du Mont Tournier** (écoles de Champagneux et Grésin) : titulaires Georges Cagnin, Bénédicte Philippe, Anthony Gojon
 - **SIVU du Gymnase du lycée Pravaz** à Pont de Beauvoisin : titulaires Jessica Hoarau et Patrice Hoarau, suppléants : William Barbotin et Marc Curtillat
 - **Commission des Impôts** (réajustement des bases fiscales) : 24 personnes à désigner (12 élus et 12 extérieurs) : tous les élus du Conseil Municipal, sauf Gilles Lacroix, Marc Curtillat et Yves Genix, si elles en sont d'accord, les personnes qui en faisaient déjà partie et 6 autres à identifier.
 - **Commission de contrôle des élections** : retiré de l'ordre du jour
- **Divers :**
 - Adhésion de la Commune au groupement de commandes départemental du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de Savoie) pour l'achat d'électricité.
Approuvée à l'unanimité
 - Avis à rendre sur l'installation d'une usine de méthanisation de déchets verts à Aoste : il s'agit d'un ICPE, Bénédicte Philippe et Alain Roche soulignent qu'il y a eu des cas de pollution suite au vieillissement des cuves. Elise Saunier récupèrera une partie du dossier de l'enquête publique pour que le Conseil Municipal dispose de plus d'éléments sur cette installation, avant de rendre un avis.
 - Suite à l'enquête qui avait été réalisée en 2018, un test sera fait pour éteindre l'éclairage public la nuit de 23h à 5h du matin, sur toute la commune, sauf sur la route départementale. Des panneaux signalétiques seront à prévoir. Décision approuvée à l'unanimité.
 - Autre remarque : Alain Roche souligne l'importance de prévenir tous les membres du Conseil Municipal concernant les dates des différentes Commissions.
 - Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 20 juillet 2020 à 20h.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Elise SAUNIER

Le Maire,

Georges CAGNIN